

FORMATION PSC

2024

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

7 heures
qui peuvent
sauver
une vie

Union Française des Oeuvres Laiques d'Education Physique

CITOYENS · SPORTIFS · SECOURISTES

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

L'UFOLEP défend un sport citoyen, un sport loisir et santé accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, l'UFOLEP propose l'accès au secourisme pour tous. Le secourisme revêt en France comme dans d'autres pays une dimension sociétale. Démarche civique altruiste et solidaire, il vise à déléguer des tâches qui relèvent de la prévention dans le but de permettre, en attendant l'arrivée sur les lieux des secours organisés, la survie de la victime ou de minorer les conséquences d'une situation d'urgence. Le secourisme est également une démarche de civisme actif. Il véhicule et diffuse des valeurs de solidarité et d'engagement. L'UFOLEP forte de son réseau territorial, fédératif et partenarial est en mesure de proposer au sein des territoires et en direction des populations, des sessions de formation à proximité sur site, accessibles à tous, et permettant ainsi à ces territoires et sa population de vivre et expérimenter un exercice de citoyenneté en acte.

FORMATION PSC

Anciennement "PSC1", la formation PSC (Premiers Secours Citoyen) vous apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Objectif de la formation et compétences attendues : À la fin de la formation, le/la participant/e doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable :

- ✓ D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même et les autres personnes des dangers environnants
- ✓ D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- ✓ De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours d'urgence à une personne d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, inconsciente qui respire, en arrêt cardiaque, victime d'un malaise, victime d'un traumatisme.

Déroulé pédagogique :

Protection et alerte

- Alerte et protection des populations
- Le message d'alerte aux services des secours

Victimes nécessitant un geste d'urgences

- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger (étouffements)
- Hémorragies externes
- Cas concrets sous formes de jeux de rôles

Victime ayant perdu connaissance

- Arrêt cardiaque
- Cas concrets sous forme de jeux de rôles (utilisation du DAE)

Victime consciente présentant des plaintes, nécessitant une conduite à tenir adaptée

- Malaises
- Plaies
- Brûlures
- Traumatismes
- Cas concrets sous forme de jeux de rôle

Conditions d'admission :

La formation PSC est accessible à toute personne âgées au minimum de 10 ans.

Publics :

- ✓ Tous types d'associations
- ✓ Clubs sportifs
- ✓ Établissements scolaires
- ✓ Collectivités et administrations
- ✓ Entreprises
- ✓ Grand public et candidat individuel...
- ✓ Service Civique

Durée : Formation en présentiel d'une durée de 7h00

Soit de 9h à 12h et de 13h à 17h

Dates et lieux de formation :

Voir date et lieu de formation sur notre site internet.

Agréments secourisme départemental :

Agrément départemental, délivré par la préfecture

Renouvellement de la demande d'agrément, tous les 2 ans.

Encadrements :

La formation est dirigée par un responsable pédagogique désigné par son autorité d'emploi. Outre ses fonctions de formateur, Il assure, entre autre, la responsabilité de :

- ✓ Diriger l'équipe pédagogique sur l'action de formation
- ✓ Coordonner le dispositif de l'action de formation
- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des contenus, du scénario et des séquences pédagogiques
- ✓ S'assurer de la présence des participants (visa sur une feuille de présence)
- ✓ Délivrer l'attestation de présence Le ratio d'encadrement est fixé à un maximum de dix stagiaires par formateur.

Référente de formation : Mme Michnowsky Véronique, directrice.

Coordonnateur : Mr Brissaud Benoit, agent de développement, formateur PSC et éducateur sportif.

Noms et qualités des intervenants : Mr Brissaud Benoit, formateur PSC et Mr Lafaye Sébastien, formateur PSC.

Information et accompagnement administratif : Mme Fougeras Aurélie, agent de développement.

Référent handicap : Mr Coudreau Jean-Christophe, agent de développement et éducateur sportif.

Moyens pédagogique :

- 2 formateurs titulaires du monitorat national de premiers secours (PAE FPSC et actifs) pour 10 stagiaires maximum
- Un médecin, inscrit à l'Ordre National
- Supports de formation conformes aux guides techniques et pédagogiques nationaux
- Mannequins, défibrillateur de formation, maquillage, petits matériels et fournitures à usage unique...
- Mémento du sauveteur fourni à chaque participant
- Vidéoprojecteur
- Fiche d'émargement, fiches individuelles d'évaluation, fiches de cas concrets, fiches d'évaluation liées aux cas concrets, fiches d'évaluation de la formation
- Matériels d'entretien
- Tapis de sol

Modalités d'évaluation :

Évaluation du participant : Pour progresser, l'apprenant est informé, de façon permanente, par l'équipe pédagogique des résultats de son travail. En ce sens, l'évaluation est, en outre, une méthode qui permet de comparer une situation de départ à une situation d'arrivée L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique et, par conséquent, le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général. L'évaluation formative dans le cadre de l'enseignement du « PSC 1 » peut revêtir différentes formes, du fait qu'elle s'inscrit dans une formation à pédagogie active :

- ◆ Le raisonnement à haute voix de l'apprenant est une des techniques qui permet de s'assurer de la réelle compréhension et élimine la réussite par mimétisme.
- ◆ L'observation de signes par le formateur peut apprécier une incompréhension ou une sensation d'acquiescement de la part de l'apprenant.
- ◆ Le dialogue entre le formateur et le participant.

◆ La réalisation pratique des gestes ou des actions est essentielle à la mémorisation. Un participant capable de réaliser une action, en expliquant son objectif et ses points clefs a toutes les chances de se l'approprier et de la mettre en œuvre dans la réalité.

Ce certificat de compétences est délivré, conformément au Mode Opérateur des Formations de Secourisme (cahier des procédures interne aux formations de secourisme), aux personnes qui ont : -participé à toutes les phases de la formation. -réalisé ou faire réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique. -participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application.

Évaluation de la formation : Le formateur qui conduit une action de formation continue PSC 1, fait remplir le formulaire d'évaluation de la formation, par chaque participant, à la fin de chaque formation, assure une synthèse de ces réponses, et la transmet à son autorité d'emploi.

Reconnaissance des acquis :

Une attestation de présence sera délivrée au stagiaire à l'issue de la formation.
Délivrance d'un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile.

Tarif :

Le coût d'inscription de la formation PSC est de 50.00 €

Inscription :

Par feuille d'inscription à adresser au secrétariat UFOLEP CREUSE, 12 rue de Londres 23000 GUERET ou par mail secretariat.ufolep23@orange.fr 05.44.30.07.96

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Veuillez nous contacter pour connaître les possibilités d'adaptation

Durée de validité de la formation PSC :

Il n'est pas obligatoire de recycler sa formation PSC, cependant, il est recommandé de la renouveler tous les 3 ans. En particulier si vous êtes amené à travailler avec des populations spécifiques (enfants, retraités...) afin de vous mettre à jour sur les nouvelles techniques.

Équivalences reconnues :

Sont reconnus comme titulaires par équivalence de la formation initiale « premiers secours citoyen », les titulaires :

- ✓ Du brevet national de secouriste (BNS), délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 avril 1978 relatif au brevet national de secourisme ;
- ✓ Du brevet national des premiers secours (BNPS), délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- ✓ De l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) délivrée conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- ✓ Du certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE) délivré conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- ✓ Du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié ;
- ✓ D'un certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) ;
- ✓ De l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou 2 (AFGSU1 ou AFGSU2) ;
- ✓ Du certificat de compétences de secouriste « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1), ou équivalent.

